

DEPARTEMENT DU
CALVADOS

L'an deux mille vingt et un, le mardi 9 mars à 20 heures,
le conseil municipal de la Commune de Sallenelles,
légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes
sous la présidence de Monsieur LEMARCHAND Laurent, Maire

Date de convocation :
Le 03 mars 2021

Étaient présents :

MM. MAHEUX Jérôme – GERMAINE Noémie – LARSONNEUR –
Jean-Louis – VEAUX Charles -MARTIN LELIEVRE Catherine –
BUSSON Christophe – DAGORN Pascale – CHRETIEN Paola –

Date d'affichage :
Le 03 mars 2021

Etaient excusés :

Mme Ingrid CHAUME qui a donné pouvoir à Mr Laurent LEMARCHAND
Mr Junior BRICHART qui a donné pouvoir à Mme Pascale DAGORN
Formant la majorité des membres en exercice

Nombre de conseillers :

- En exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 11

Secrétaire de séance : Mme Noémie GERMAINE

OBJET de la DELIBERATION : Projet de validation du blason officiel de la commune

Monsieur le Maire indique au conseil qu'à ce jour, après renseignement pris aux archives départementales, il n'existe aucun blason officiel à Sallenelles.

Après recherches sur plusieurs supports, nous avons découvert 7 blasons différents pour notre commune.

Nous avons demandé à Monsieur Denis JOULIN, écrivain et historien, spécialiste des blasons et de l'écriture héraldique, de nous confectionner un blason sur les bases de l'écusson datant de 1975 afin de finaliser ce manquement.

Ce blason est défini comme suit en langage héraldique :

« Taillé de gueules à deux léopards d'or armés et lampassés d'azur l'un au-dessus de l'autre ; et d'azur au navire viking d'argent voguant sur une mer ondée de sinople, habillée d'une voile carrée aussi d'argent chargée d'une croix pattée de gueules ; à la barre rétrécie d'or brochant sur la partition, chargée de trois canards de sinople volant vers senestre dans le sens de la barre »

Le Maire propose au conseil de valider ce blason qui deviendra officiel après validation de la Préfecture et enregistré aux archives du calvados.

Après en avoir délibéré le conseil se prononce comme suit :

Vote Pour : 10

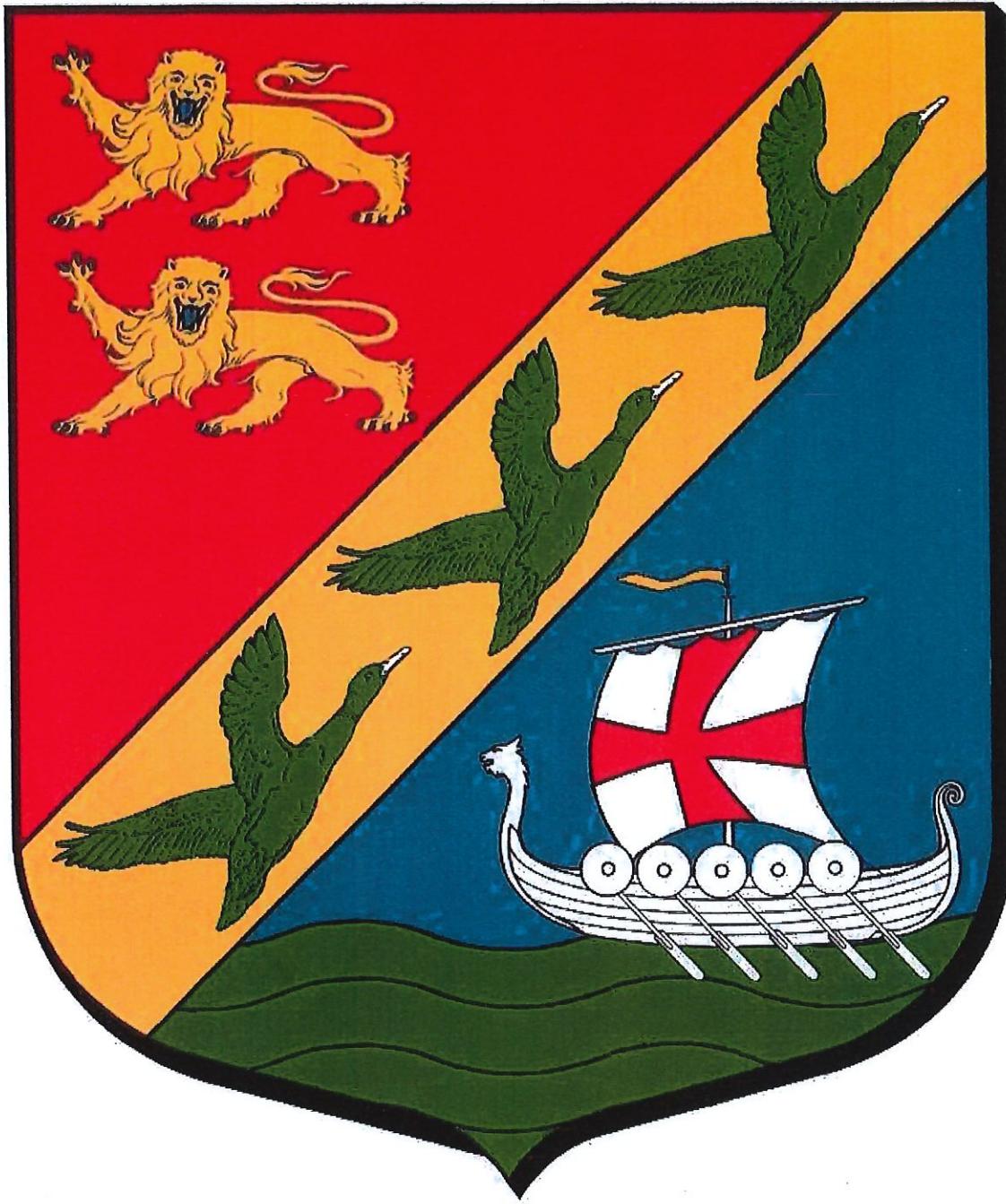
Contre : 0

Abstentions : 1



Fait et délibéré les jours, mois et an
Certifié conforme et exécutoire





Taillé de gueules à deux léopards d'or armés et lampassés d'azur l'un au dessus de l'autre ; et d'azur au navire viking d'argent voguant sur une mer ondée de sinople, habillée d'une voile carrée aussi d'argent chargée d'une croix pattée de gueules ; à la barre rétrécie d'or brochant sur la partition, chargée de trois canards de sinople volant vers senestre dans le sens de la barre"